

Compte Rendu

Conseil Communautaire

Cœur du Perche

Lundi 1^{er} avril 2019 à 17h00

Le Conseil de Communauté Cœur du Perche s'est réuni le Lundi 1^{er} avril 2019 à 17h00 à Rémalard en Perche.
Pascal PECCHIOLI, Président, ouvre la séance.

Les délégués communautaires au nombre de 31 :

BERD'HUIS : Brigitte LUYPAERT, Alain SABRAS,
BRETONCELLES : Éric CHEROT, Daniel CHEVEE, David LAMBERT, Danièle SANCHEZ,
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE : Thierry LIGER, Guy RIGOT,
LA MADELEINE-BOUVET : Christophe GUIARD,
MOUTIERS-AU-PERCHE : Michel GARNIER, Jeanine HESNOULT,
PERCHE-EN-NOCE : Philippe GOUAULT, Joëlle MASSOLA, Pascal PECCHIOLI, Marc PEILLON,
Philippe PLANCHENAULT, Guy VERNEY,
REMALARD-EN-PERCHE : Marc CARRÉ, Sébastien GARNIER, Anne REVEL-BERTRAND, Patrick RODHAIN,
SABLONS-SUR-HUISNE : Denis BOBIN, Guy CHEVALIER, Christian FETIVEAU, Claude SENECHAL,
Françoise STRASSER,
SAINT-CYR-LA-ROSIERE : David COUTANT,
SAINT-GERMAIN-DES-GROIS : Jean-Michel OLIVIER,
SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE : Jean-Robert DAGONEAU, Joël MOI,
VERRIERES : Jean-Michel BOUVIER.

Sylvie MAY étant absente donne tout pouvoir à Brigitte LUYPAERT. Martine LE NAY étant absente donne tout pouvoir à Françoise STRASSER. Roger Piquet étant absent donne tout pouvoir à Marc CARRE.
Christophe GUIARD a été nommé secrétaire de séance.

Avant toute chose, le Président propose de rajouter des points à l'ordre du jour initial :

- Vote des taux (fiscalité et TEOM)
- Adhésions 2019
- Dotations de solidarité
- Aide sociale

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil communautaire.

I. Approbation des comptes rendus du 18 mars 2019

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu du conseil communautaire du 18 mars 2019.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce compte-rendu.

II. Finances

- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018

Budget Maison des entreprises 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Maison des entreprises relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	40 311,70 €
Recettes de Fonctionnement	49 183,90 €
Excédent de Fonctionnement reporté	21 658,91 €
Excédent de Fonctionnement	30 531,11 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	18 901,35 €
Recettes d'Investissement	26 052,25 €
Excédent d'Investissement reporté	54 262,28 €
Excédent d'Investissement	61 413,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Maison des entreprises (délibération n°033-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Maison des entreprises 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Maison des entreprises par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°043-2019).

Budget SPANC Régie 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget SPANC Régie relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	113 940,09 €
Recettes de Fonctionnement	164 951,38 €
Excédent de Fonctionnement reporté	22 741,80 €
Excédent de Fonctionnement	73 753,09 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	0 €
Recettes d'Investissement	1 963,20 €
Excédent d'Investissement reporté	23 663,29 €
Excédent d'Investissement	25 626,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget SPANC Régie (délibération n°034-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget SPANC Régie 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget SPANC Régie par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°044-2019).

Budget Bâtiment Industriel Imprimerie Peau 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Bâtiment Industriel Imprimerie Peau relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	2 500 402,79 €
Recettes de Fonctionnement	2 458 760,68 €
Déficit de Fonctionnement reporté	22 330,67 €
Déficit de Fonctionnement	63 972,78 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	1 711 324,67 €
Recettes d'Investissement	2 482 204,99 €
Déficit d'Investissement reporté	52 293,16 €
Excédent d'Investissement	718 587,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Bâtiment Industriel Imprimerie Peau (délibération n°035-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 juillet 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Bâtiment Industriel Imprimerie Peau 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Bâtiment Industriel Imprimerie Peau par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°045-2019).

Budget Ateliers du Tertre 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Ateliers du Tertre relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	10 408,68 €
Recettes de Fonctionnement	11 285,18 €
Excédent de Fonctionnement reporté	22 607,67 €
Excédent de Fonctionnement	23 484,17 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	9 368,25 €
Recettes d'Investissement	162,98 €
Excédent d'Investissement reporté	2 906,65 €
Déficit d'Investissement	6 298,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Ateliers du Tertre (délibération n°036-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Ateliers du Tertre 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Ateliers du Tertre par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°046-2019).

Budget Centre de Télétravail 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Centre de Télétravail relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	4 524,24 €
Recettes de Fonctionnement	1 710 €
Excédent de Fonctionnement reporté	570,76 €
Déficit de Fonctionnement	2 243,48 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	93 623 €
Recettes d'Investissement	96 697 €
Excédent d'Investissement reporté	7 086,81 €
Excédent d'Investissement	10 160,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Centre de Télétravail (délibération n°037-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Centre de Télétravail 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Centre de Télétravail par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°047-2019).

Budget ZI du Musset 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget ZI du Musset relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	311 876,56 €
Recettes de Fonctionnement	311 885,92 €
Déficit de Fonctionnement reporté	9,36 €
Déficit de Fonctionnement	0 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	311 885,92 €
Recettes d'Investissement	305 399,71 €
Excédent d'Investissement reporté	32 310,04 €
Excédent d'Investissement	25 823,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget ZI du Musset (délibération n°038-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Zone Industrielle du Musset 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Zone Industrielle du Musset par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°048-2019).

Budget Docks Saint-Marc 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Docks Saint-Marc relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	19 723,18 €
Recettes de Fonctionnement	30 988,67 €
Déficit de Fonctionnement reporté	1 607,41 €
Excédent de Fonctionnement	9 658,08 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	1 793 259,67 €
Recettes d'Investissement	1 726 661,95 €
Déficit d'Investissement reporté	9 134,76 €
Déficit d'Investissement	75 732,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Docks Saint-Marc (délibération n°039-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Docks Saint-Marc 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Docks Saint-Marc par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°049-2019).

Objet : Vote du compte administratif Budget ZA St-Marc 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Zone d'Activités Saint-Marc relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	3 699 911,45 €
Recettes de Fonctionnement	3 699 983,24 €
Déficit de Fonctionnement reporté	71,79 €
Déficit de Fonctionnement	0 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	2 559 784,17 €
Recettes d'Investissement	3 623 628,96 €
Déficit d'Investissement reporté	1 058 145,66 €
Excédent d'Investissement	5 699,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Zone d'Activités Saint-Marc (délibération n°040-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Zone d'Activités Saint-Marc 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Zone d'Activités Saint-Marc par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°050-2019).

Budget Espace Test Agricole 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Espace Test Agricole relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	10 466,45 €
Recettes de Fonctionnement	9 000,45 €
Excédent de Fonctionnement reporté	2 517,87 €
Excédent de Fonctionnement	1 051,87 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	0 €
Recettes d'Investissement	17 051,08 €
Déficit d'Investissement reporté	8 210,93 €
Excédent d'Investissement	8 840,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Espace Test Agricole (délibération n°041-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Espace Test Agricole 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Espace Test Agricole par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°051-2019).

Budget Principal Cœur du Perche 2018

Monsieur Thierry Liger, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de séance lors de l'examen du compte administratif. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président Pascal PECCHIOLI se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Cœur du Perche relatif à l'exercice 2018 est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Mortagne-au-Perche. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	6 980 046,21 €
Recettes de Fonctionnement	7 136 026,88 €
Excédent de Fonctionnement reporté	1 544 718,56 €
Excédent de Fonctionnement	1 700 699,23 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'Investissement	2 216 960,83 €
Recettes d'Investissement	1 436 596,14 €
Déficit d'Investissement reporté	403 550,30 €
Déficit d'Investissement	1 183 914,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Cœur du Perche (délibération n°042-2019).

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du Budget Principal Communauté de Communes Cœur du Perche 2018 et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le receveur, visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Principal Communauté de Communes Cœur du Perche par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (délibération n°052-2019).

- *Affectation du résultat*

MAISON DES ENTREPRISES (Berd'Huis)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Maison des Entreprises Berd'Huis					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	54 262,28	7 150,90	61 413,18	0,00	61 413,18
Fonct	21 658,91	8 872,20	30 531,11	0,00	30 531,11

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°053-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	30 531,11
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	30 531,11
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

SPANC REGIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SPANC Régie					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	23 663,29	1 963,20	25 626,49	0,00	25 626,49
Fonct	22 741,80	51 011,29	73 753,09	0,00	73 753,09

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

* Considérant que l'intégration du SPANC Affermage a modifié les résultats du compte administratif, il convient d'affecter également ce résultat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°054-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	73 753,09
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	73 753,09
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ATELIERS DU TERTRE (Berd'Huis)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Ateliers du Tertre					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	2 906,65	-9 205,27	-6 298,62	0,00	-6 298,62
Fonct	22 607,67	876,50	23 484,17	0,00	23 484,17

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°055-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	23 484,17
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 185,55
Total affecté au c/1068	6 298,62
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

CENTRE DE TELETRAVAIL (Bretoncelles)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Centre de Télétravail Bretoncelles					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	7 086,81	3 074,00	10 160,81	0,00	10 160,81
Fonct	570,76	-2 814,24	-2 243,48	0,00	-2 243,48

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°056-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 243,48

ZI DU MUSSET (Sablons sur Huisne)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

ZI du Musset					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	32 310,04	-6 486,21	25 823,83		25 823,83
Fonct	-9,36	9,36	0,00		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas affecter de résultats (délibération n°057-2019).

ZA SAINT MARC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

ZA St Marc					
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	-1 058 145,66	1 063 844,79	5 699,13		5 699,13

Fonct	-71,79	71,79	0,00	0,00
-------	--------	-------	------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas affecter de résultats (délibération n°059-2019).

DOCKS SAINT MARC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Docks St Marc						
	Résultat CA 2017	RAR 2017	Résultat 2018	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	-9 134,76		-66 597,72	-75 732,48	0,00	-75 732,48
Fonct	-1 607,41	298 667,00	11 265,49	9 658,08	0,00	9 658,08

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°058-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	9 658,08
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 658,08
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ESPACE TEST AGRICOLE (Bretoncelles)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Espace Test Agricole Bretoncelles						
	Résultat CA 2017	Résultat 2018	1068	Résultat cumulé	RAR 2018	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	-8 210,93	17 051,08	8 210,93	8 840,15	0,00	8 840,15
Fonct	10 728,80	-1 466,00		1 051,87	0,00	1 051,87

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°060-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	1 051,87
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 051,87
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET GENERAL CDC CŒUR DU PERCHE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Cdc Budget Général								
	Résultat 2017	RAR 2017	Vir. a la SF	Résultat 2018	RAR 2018	Résultat cumulé	Intégration budget Impr. PEAU	Chiffres pour l'aff. du résultat
Inv	-403 550,30	-53 950,00		-780 364,69	-256 712,00	-1 183 914,99	718 587,16	-722 039,83
Fonct	2 002 218,86		457 500,30	155 980,67		1 700 699,23	-63 972,78	1 636 726,45

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le cumul des résultats comme suit (délibération n°061-2019) :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	1 636 726,45
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	722 039,83 914 686,62
Total affecté au c/1068	
Déficit Global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

- *Vote des budgets primitifs 2019*

MAISON DES ENTREPRISES (Berd'Huis)

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Maison des entreprises 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°062-2019) :

- 85 765 € pour la section investissement,
- 68 919 € pour la section fonctionnement.

SPANC REGIE

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif SPANC Régie 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°063-2019) :

- 25 943 € pour la section investissement,
- 165 145 € pour la section fonctionnement.

ATELIERS DU TERTRE (Berd'Huis)

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Ateliers du Tertre 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°064-2019) :

- 8 788 € pour la section investissement,
- 27 186 € pour la section fonctionnement.

CENTRE DE TELETRAVAIL (Bretoncelles)

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Centre de Télétravail 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°065-2019) :

- 13 364 € pour la section investissement,
- 7 678 € pour la section fonctionnement.

ZI DU MUSSET (Sablons sur Huisne)

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif ZI du Musset 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°066-2019) :

- 411 604 € pour la section investissement,
- 426 684 € pour la section fonctionnement.

DOCKS SAINT MARC

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Docks Saint-Marc 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche comme suit (délibération n°067-2019) :

- 78 106 € pour la section dépenses d'investissement,
- 87 764 € pour la section recettes d'investissement,
- 34 000 € pour la section dépenses de fonctionnement,
- 34 000 € pour la section recettes de fonctionnement.

ZA SAINT MARC

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif ZA St-Marc 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit (délibération n°068-2018) :

- 244 505 € pour la section investissement,
- 262 805 € pour la section fonctionnement.

ESPACE TEST AGRICOLE (Bretoncelles)

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Espace Test Agricole 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche comme suit (délibération n°069-2019) :

- 17 559 € pour la section dépenses d'investissement,
- 28 559 € pour la section recettes d'investissement,
- 21 051 € pour la section dépenses de fonctionnement,
- 21 051 € pour la section recettes de fonctionnement.

BUDGET GENERAL CDC CŒUR DU PERCHE

Après avoir examiné chacun des articles du budget primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif Principal 2019 de la Communauté de Communes Cœur du Perche comme suit (délibération n°070-2019) :

- 3 226 151 € pour la section dépenses d'investissement dont 1 208 412 € de RAR,
- 3 226 151 € pour la section recettes d'investissement dont 951 700 € de RAR,
- 8 345 945 € pour la section dépenses de fonctionnement,
- 8 345 945 € pour la section recettes de fonctionnement.

- *Adhésions 2019*

Compte-tenu de l'adhésion de la Communauté de Communes à diverses structures, il vous est proposé de verser les sommes suivantes pour l'année 2019 :

- 20 € au Parc Naturel Régional du Perche au titre de la contribution statutaire
- 19 896,24 € au PETR du Pays du Perche Ornaïs (1,68 € par habitant)
- 5 921,50 € au PETR du Pays du Perche Ornaïs au titre de l'Opération Collective de Modernisation (0,50 € par habitant)
- 1 223,99 € au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser les sommes ci-dessus (délibération n°071-2019).

- *Vote des taux (fiscalité et TEOM)*

• *Fiscalité*

Sur proposition de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux suivants d'imposition moyens pondérés pour la Communauté de Communes en 2019 (délibération n°072-2019) :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	12,70 %
Taxe foncière sur le bâti	11,55 %
Taxe foncière sur le non bâti	24,47 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,55 %

• *TEOM*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019 (délibération n°073-2019) :

<u>SICTOM</u>	
<i>Zonage</i>	<i>Taux</i>
Saint-Pierre-la-Bruyère	10,19 %

	<u>SMIRTOM</u>		
Services 2018	Zonages	Services 2019	Taux
Containers semi-enterrés	- Berd'huis - Verrières - Saint-Cyr-la-Rosière - Courcerault (Cour-Maugis-sur-Huisne) - Saint-Maurice-sur-Huisne (Cour-Maugis-sur-Huisne) - Perche-en-Nocé (à l'exception de la commune déléguée de Dancé)	Apport Volontaire	10,00 %
Campagne	- Bretoncelles (plateau) - Boissy- Maugis (Cour-Maugis-sur-Huisne) - Coulonges-les-Sablons (de Sablons-sur-Huisne) - La Madeleine-Bouvet - Maison- Maugis (Cour-Maugis-sur-Huisne) - Rémalard-en-Perche - St-Germain-des-Grois		
Bacs	- Bretoncelles - Condé-sur-Huisne (Sablons-sur-Huisne) - La Madeleine-Bouvet - Moutiers-au-Perche - St-Germain-des-Grois		
1 Porte à porte (Bourg 1)	- Boissy-Maugis (Cour-Maugis-sur-Huisne) - La Madeleine-Bouvet - Moutiers-au-Perche		
SICTOM	-Condeau (Sablons-sur-Huisne) -Dancé (Perche-en-Nocé)		
1 Porte à porte (Bourg 1)	- Bretoncelles - Dorceau (Rémalard-en-Perche)	1 Porte à porte	14,00 %
2 Porte à porte (Bourg 2)	- Condé-sur-Huisne (Sablons-sur-Huisne) - Rémalard (Rémalard-en-Perche)		

- *Dotations de solidarité*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser une Dotation de Solidarité Communautaires au titre de l'année 2019 pour les communes suivantes (délibération n°074-2019) :

Communes	Montant
Bretoncelles	862,20 €
Cour-Maugis-sur-Huisne	7 657,20 €
La Madeleine-Bouvet	3 034,80 €
Moutiers-au-Perche	1 723,80 €
Rémalard-en-Perche	4 123,20 €
Sablons-sur-Huisne	3 001,20 €
Saint-Germain-des-Grois	1 875,60 €
TOTAL	22 278 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité du reversement de l'aide sociale à ses communes comme il suit pour l'année 2019 (délibération n°075-2019) :

Berd'Huis	12 968,00 €
Bretoncelles	27 297,22 €
Cour-Maugis-sur-Huisne ex PS	4 343,00 €
Cour-Maugis-sur-Huisne ex PR	10 135,87 €
La Madeleine-Bouvet	5 020,99 €
Moutiers-au-Perche	8 850,24 €
Perche-en-Nocé	35 525,00 €
Rémalard-en-Perche	50 060,74 €
Sablons-sur-Huisne	36 022,46 €
Saint-Cyr-la Rosière	5 557,00 €
Saint-Germain-des-Grois	5 502,53 €
Saint-Pierre-la-Bruyère	3 778,00 €
Verrières	5 889,00 €
TOTAL	210 950,05 €

Questions diverses et informations

INFORMATIONS DIVERSES

Le Prochain Conseil Communautaire se tiendra le **lundi 8 avril 2019 à 18 heures** dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire.

